



FORTS ET ORGANISÉS POUR RELEVER LES DÉFIS DU JOURNALISME !

Le texto de Mme Dati

La séquence a duré de longues minutes. Lors de l'interview d'entre-deux tours sur BFMTV, Apolline de Malherbe tenait absolument à avoir l'avis de Marine Tondelier sur un clip de rap titré *No pasaran* diffusé sur les réseaux sociaux, qui contient des insultes et des appels à la violence contre Marine Le Pen, Marion Maréchal et Jordan Bardella. Visiblement insatisfaite de la condamnation de la « culture du viol » par la secrétaire d'Europe Écologie Les Verts, la journaliste a alors lu un texto envoyé en direct par Rachida Dati assurant qu'« à une autre époque, les féministes de gauche avaient poursuivi et fait condamner Orelsan, considéré de droite ». Tellement hallucinant que cela se passe de commentaires. Au moins a-t-on une idée de reconversion pour l'ex-ministre de la Culture : directrice de la rédaction de BFMTV. À l'heure où un procès se précise dans l'« affaire Ghosn », ça peut aider.

L'édito de M. Brézet

« Entre Bardella et Mélenchon, qui, en conscience, voudra mettre un signe d'égalité ? Le programme du RN est certes à bien des égards inquiétant mais en face : antisémitisme, islamo-gauchisme, haine de classe, hystérie fiscale... Placé, quoi qu'il en dise, sous la domination de LFI, le Nouveau Front populaire est, de fait, le vecteur d'une idéologie qui consumerait le déshonneur et la ruine du pays. » Écrit à chaud au soir du premier tour des législatives, l'édito du *Figaro* laisse clairement deviner les choix de son directeur des rédactions. Alexis Brézet a bien essayé de déminer le terrain au cours d'une série de réunions organisées dans les services du quotidien. Peine perdue, ses propos ont incité plus de deux cents journalistes de la rédaction à prendre la plume pour lui demander : « *Le Figaro* se définit-il encore comme un journal libéral, conservateur, proeuropéen et opposé à l'extrême droite ? » La réponse serait-elle dans la question ?

L'interview de M. Cyrulnik

« Mélenchon, à mes yeux, c'est l'extrême droite. C'est Doriot, le collaborationniste nazi qui avait fondé le Parti populaire français. » Décidément, la diabolisation du Nouveau Front populaire a fonctionné à fond dans certains médias, comme un miroir de la dédramatisation du Rassemblement national. Le neuropsychiatre Boris Cyrulnik ne s'en est pas privé dans *La Tribune*. Il faut dire que son intervieweur, le conseiller éditorial Denis Lafay, l'y a bien aidé. Qu'on en juge par cet extrait de son interminable question : « Une nuance tout de même : le RN incarne une politique xénophobe et discriminatoire, mais il est presque parvenu, au moins médiatiquement, à se débarrasser de ses oripeaux antisémites – la désignation (avant mise à l'écart) de candidats antisémites aux législatives rappelle toutefois quelque tenace réalité. Et ces oripeaux, c'est à l'extrême gauche dorénavant qu'ils s'expriment. [...] » Au fait, une question ou une affirmation ?

Témoins *Revue trimestrielle du Syndicat national des journalistes CGT*

Responsable de la publication : Pablo Aiquel.

Ont collaboré à ce numéro :

Textes : Pablo Aiquel, Patricio Arana, Houda Benallal, Baptiste Cessieux, Coralie Druelle, Ludovic Finez, Fabrice Gonzalez.

Photos : Laurent Martinat, Frédérique Le Brun, Anne Paq, Julien Marsault.

Dessins : Babouse

Rédaction en chef : Ludovic Finez.

Secrétaire de rédaction : Pablo Aiquel.

Révision : Francis Ambrois.

Direction artistique : Iliaé Roc.

Impression : Alliages, 115 avenue Raspail, 94250 Gentilly. Tél. : 01 41 98 37 98.

Commission paritaire : 0928 S 06290.

N° ISSN : 1281-1343.

Téléphone : 01 55 82 87 42 ou 01 55 82 87 41
Courrier électronique : contact@snjcgf.fr
www.snjcgf.fr
twitter.com/snjcgf

En cas de changement d'adresse
Merci de bien vouloir transmettre le plus rapidement possible au syndicat – contact@snjcgf.fr ou 01 55 82 87 42 – tout changement d'adresse afin de tenir à jour nos fichiers et de vous envoyer au bon endroit *Témoins* ou tout autre document.

Témoins

Nouvelle série, n° 93
mai-juillet 2024

Sommaire

ACTU

Le SNJ-CGT dans la bataille contre l'extrême droite 4

DOSSIER

Forts et organisés pour relever les défis du journalisme 6

Rapport d'activité : activité syndicale accrue dans un contexte de concentration accélérée 8

“ Pour que chacun et chacune se sente en sécurité ” 9

Modifications de statuts 10

Document d'orientation : une feuille de route pour les trois ans à venir 11

Une syndicalisation en forte progression 12

Motions de congrès : faire vivre les valeurs de solidarité et d'entraide 12

CGT Spectacle et SNJ-CGT : échanges autour d'une affiliation 14

Table ronde : contre l'extrême droite, une lutte forcément sans concessions ... 16

“ Les défis sont énormes, nous les relèverons ensemble ” 18

INTERNATIONAL

FEJ : de la situation à Gaza à la défense de l'audiovisuel public 19

À Londres, une dernière visite à Assange 19

JURIDIQUE

50 ans de la loi Cressard : une histoire qui part de Rennes, passe par le Japon et finit à l'Assemblée nationale 20

Les journalistes pigistes ont fortement souffert du Covid-19 22

VIE SYNDICALE

RFM et Europe 2 : quand le congé menstruel embarrasse le DRH 23

CCIJP et TPE : l'automne des élections 24

Droits voisins : l'essentiel pour engager une négociation 25

PHOTO

Visa pour l'image : la rue avec Gaza 26

Pas d'autre choix que de relever les défis

Il était minuit moins cinq. La dissolution surprise, annoncée par le président Emmanuel Macron le soir de la débâcle de la majorité présidentielle aux élections européennes – quarante-huit heures à peine après la fin de notre congrès –, a failli jeter la France dans les bras d'un gouvernement d'extrême droite. Du jamais vu depuis le régime collaborationniste de Pétain. Si les partis de gauche ont réussi à proposer, en très peu de temps, une coalition de gouvernement capable de susciter l'espoir à travers le Nouveau Front populaire (NFP), c'est surtout une forte mobilisation citoyenne pour faire barrage au fascisme qui a empêché les héritiers ripolinés du pétainisme d'accéder au pouvoir. En appelant à soutenir le programme du NFP, en organisant d'importants rassemblements revendicatifs et festifs à Paris et ailleurs, déployant ses moyens militants partout sur le territoire, la CGT a pris toute sa part dans cette dynamique qui a vu les forces de gauche arriver en tête le soir du 7 juillet.

Le chef de l'État s'est ensuite servi des jeux Olympiques pour déclarer une trêve inconstitutionnelle et tenter de garder le pouvoir en refusant de nommer Lucie Castets à Matignon. Mais ne nous leurrions pas, la France entre dans une période d'instabilité politique et, au moins pendant un an, l'absence de majorité freinera l'action publique.

En pointe contre l'extrême droite

Le SNJ-CGT sort de son congrès de Six-Fours-les-Plages avec une équipe renouvelée, des orientations fortes et une dynamique de croissance enthousiasmante. Loin d'être désarçonné par la dissolution ratée de Macron, le syndicat a su se mettre en ordre de bataille et participer aussi bien à la mobilisation nationale que mener une intense concertation intersyndicale dans la lutte contre les idées d'extrême droite. Au lendemain des élections, nous avons dénoncé, avec la Fédération européenne des journalistes, la recrudescence des attaques, notamment racistes, contre nos collègues. Quelques semaines après, en intersyndicale, nous avons présenté aux nouveaux députés une feuille de route sur les priorités pour les médias et le journalisme. Au cœur de l'été, les élus CGT de l'audiovisuel public ont continué à travailler sur les projets de réforme qui menacent nos services publics, multipliant les rencontres avec des sénateurs ou avec l'économiste Julia Cagé, afin de préparer un argumentaire avant le prochain débat budgétaire, qui devra définir le cadre du financement stable et pérenne de l'audiovisuel public.

Rendez-vous à la Fête de l'Humanité mi-septembre

Moment clé dans la vie démocratique du syndicat, le congrès constitue également le temps du bilan, du renforcement des principes, de validation des perspectives stratégiques. Le dossier de ce numéro de *Témoins* résume nos débats, dont on peut souligner quelques éléments. Ainsi, l'inscription dans nos statuts de notre appartenance aux fédérations internationale et européenne des journalistes (FIJ et FEJ), notamment pour intégrer les objets de ces organisations dans nos règles de fonctionnement, car la défense de la liberté de la presse et de la liberté d'informer ne peut être à géométrie variable. Ensuite, l'affiliation de notre syndicat à la CGT Spectacle, qui constitue un tournant historique pour notre organisation et pour la CGT. Enfin, la définition des défis à relever ces trois prochaines années. Lutter contre le racisme et les idées d'extrême droite passe ainsi par une meilleure représentation de la diversité dans les médias. L'égalité entre les femmes et les hommes nécessite des représentants des salariés formés aux luttes contre les violences sexistes et sexuelles. Ces derniers doivent également contrer les dangers de l'urgence écologique et de l'intelligence artificielle aux mains des plates-formes multinationales et des milliardaires, qui concentrent les médias au détriment de la démocratie. Après une pause estivale méritée, nous nous retrouverons au Village des médias indépendants, à la Fête de l'Humanité, mi-septembre, avec de nombreux temps d'échanges à suivre en ligne. Que ce soit dans la lutte pour le pouvoir d'achat des journalistes ou à l'occasion du cinquantième anniversaire de la loi Cressard, reporté pour cause d'élections – qui nous permettra de souligner l'importance de la présomption de salariat pour les journalistes pigistes, obtenue à l'unanimité en 1974 –, c'est un automne social intense qui nous attend. Nous sommes prêts. Nous n'avons pas d'autre choix que de relever ces défis.

Pablo Aiquel, secrétaire général du SNJ-CGT



le SNJ-CGT

Contre

24 24

DEFENDRE LE TRAIN QUI VIENT LES CHIFFRES

Cfdt.

la cgt VAR

U. FSU. 83

Solidaires

UMS Var

1er mai 2024
POUR LA PAIX et LA JUSTICE SOCIALE
CONTRE L'EXTRÊME DROITE

LEGISLATIVES

dans la bataille

l'extrême droite

Le mouvement syndical – en premier lieu la CGT – a œuvré pour que le Rassemblement national ne puisse arriver au pouvoir suite à la dissolution de l'Assemblée nationale le 10 juin. Notre syndicat y a largement pris sa part.

À l'heure où ces lignes sont écrites, Emmanuel Macron vient de signer une « lettre aux Français » publiée dans la presse régionale du 11 juillet. Ainsi, écrit-il, « si l'extrême droite est arrivée en tête au premier tour avec près de onze millions de voix, vous avez clairement refusé qu'elle accède au gouvernement ». Mais surtout, il affirme que « personne ne l'a emporté. Aucune force politique n'obtient seule une majorité suffisante et les blocs ou coalitions qui ressortent de ces élections sont tous minoritaires ». Emmanuel Macron appelle « les forces républicaines » à « bâtir une majorité solide, nécessairement plurielle, pour le pays ». « Cela suppose de laisser un peu de temps aux forces politiques pour bâtir ces compromis avec sérénité et respect de chacun », insiste-t-il, avant la « nomination du Premier ministre ».

« Je suis très, très, très inquiète, a immédiatement réagi sur LCI Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT. Je pense que ce dont a besoin le pays c'est d'apaisement et de rassemblement, et qu'Emmanuel Macron fait tout l'inverse, comme à chaque crise. [...] S'il ne respecte pas le résultat des urnes, il risque de plonger le pays dans le chaos. » Elle appuyait l'appel des cheminots CGT à « des rassemblements [le 18 juillet] devant les préfectures et à Paris à proximité de l'Assemblée nationale pour exiger la mise en place d'un gouvernement issu du Nouveau Front populaire ».

Développement massif des services publics

Déjà, le 8 juillet, au lendemain du second tour des élections législatives, la CGT réclamait « la formation d'un nouveau gouvernement autour du programme du Nouveau Front populaire, qui est

arrivé en tête ». De son côté, le SNJ-CGT appelait « le mouvement social – et en premier lieu les syndicats – [à] maintenir la pression pour que la politique change, qu'elle soit à l'écoute des citoyens et qu'elle améliore leur vie, notamment en abandonnant le report de la retraite à 64 ans et le durcissement de l'indemnisation du chômage ». Nous y ajoutons l'augmentation des salaires et des pensions de retraite, un développement massif des services publics, l'indépendance des médias et de l'audiovisuel public...

Dès l'annonce de la dissolution, à l'image de la CGT et de nombre de ses organisations, le SNJ-CGT avait exhorté « les forces de gauche à effectuer un sursaut unitaire immédiat » et à « participer à toutes les initiatives – rassemblements, manifestations, prises de parole... – pour refuser l'inimaginable ». L'intersyndicale des journalistes (SNJ, SNJ-CGT, CFDT-Journalistes), à l'instar de l'intersyndicale nationale interprofessionnelle, avait rejeté « cette extrême droite [qui] porte un projet politique funeste, qui rejette l'égalité et la fraternité entre êtres humains, attaque les droits des minorités, entend dissoudre les fondements universels de la Sécurité sociale, et menace les libertés fondamentales, dont la liberté d'informer et la liberté syndicale ».

Discours politiques et médiatiques de diabolisation

Quelques jours avant le premier, puis le second tour des élections législatives, le SNJ-CGT a participé à l'organisation de deux gigantesques rassemblements place de la République à Paris, avec concerts et prises de parole. Nos militants ont pris part à de nombreuses mobilisations, à Paris et en région. Pendant la courte campagne, notre syndicat a multiplié les déclarations pour mettre en avant les dangers de l'extrême droite, notamment au détriment des médias et des journalistes. Mais également pour dénoncer certains discours politiques et médiatiques visant à diaboliser le Nouveau Front populaire et à le mettre dans le panier des « extrêmes », au même titre que le RN. La palme revenant bien sûr aux antennes de Bolloré (Europe 1, C8, CNews), qui ont ouvertement fait la promotion de l'arrivée au pouvoir de l'extrême droite alliée à la droite. À l'heure où l'Arcom réattribue les fréquences de la TNT, de telles pratiques ne peuvent plus être tolérées. ■



FORTS ET ORGANISÉS POUR RELEVER LES DÉFIS DU JOURNALISME !

Dossier réalisé par Ludovic Finez, photos Laurent Martinat, dessins de Babouse



Tenu du 5 au 7 juin dans le cadre privilégié de Six-Fours-les-Plages (Var), le Congrès 2024 du SNJ-CGT a permis de débattre des enjeux du journalisme et des médias et de fixer les orientations pour les trois ans à venir. Après quatorze ans à la tête du syndicat, Emmanuel Vire a passé le relais à Pablo Aiquel au mandat de secrétaire général. Le Congrès a adopté l'affiliation de notre syndicat au sein de la Fédération CGT du spectacle. Il a aussi alerté sur le danger que fait peser l'extrême droite sur les libertés, notamment celles d'informer et d'être informé.



RAPPORT D'ACTIVITÉ

ACTIVITÉ SYNDICALE ACCRUE dans un contexte DE CONCENTRATION ACCÉLÉRÉE



Ce Congrès de 2024 a donné l'occasion à Emmanuel Vire de présenter son quatrième et dernier rapport d'activité, puisqu'il avait choisi de ne pas se représenter au poste de secrétaire général. L'occasion de revenir sur les nombreux changements intervenus depuis sa première élection, en 2010.

« Nous sommes à cinq jours d'un résultat terrible. » Après le préambule sur les violences sexistes et sexuelles (voir encadré), les premiers mots prononcés à notre Congrès par Emmanuel Vire, secrétaire général sortant du SNJ-CGT, concernaient les élections européennes à venir, qui présageaient en France d'une extrême droite à 40 % de votes. Les sondages ne se sont malheureusement pas trompés. Et avec sept députés Rassemblement national sur huit dans le Var, le Congrès s'est tenu dans un département particulièrement concerné. Personne ne pouvait en revanche imaginer ce qui se passerait le dimanche 9 juin au soir, avec la dissolution de l'Assemblée nationale, suivie des législatives anticipées du 30 juin et du 7 juillet.

Attentat à *Charlie Hebdo* et lutte contre la loi Sécurité globale

Élu secrétaire général du SNJ-CGT en 2010 à Lille, Emmanuel Vire, qui avait décidé de ne pas briguer de nouveau mandat, présentait lors du Congrès à Six-Fours son dernier rapport d'activité. De ces quatorze ans, il retient « deux moments très forts ». Tout d'abord l'attentat de janvier 2015 à *Charlie Hebdo*, intervenu lors d'un stage du syndicat à Courcelle. Emmanuel Vire a notamment fait le lien entre la rédaction et l'Élysée ainsi que Beauvau pour l'organisation de la grande manifestation parisienne du 11 janvier. « Les chefs d'État – d'autant que petit à petit, de plus en plus de dictateurs s'annonçaient – ne pouvaient être devant les journalistes », explique-t-il. Il se souvient aussi, avec un petit sourire, que les consignes données par le pouvoir de défiler sans banderole syndicale « n'ont pas été respectées ». Autre épisode marquant, la lutte contre la loi Sécurité globale en 2019 et 2020, en particulier « une manifestation aux Lilas où on n'a pu faire que deux cents mètres tellement on a été gazés », suivie d'une « rencontre irréaliste avec Darmanin », que la délégation syndicale avait quittée au bout de quelques minutes.

Emmanuel Vire est également revenu rapidement sur son parcours syndical, débuté à *National Geographic* et poursuivi à *Géo*, titres intégrés au groupe Prisma Media : « Ma légitimité, je la tiens de ma lutte dans mon entreprise, face à Bertelsmann d'abord et, depuis juin 2021, face à Bolloré. Je ne remercierai jamais assez ma section. »

Rapprochement enfin concrétisé avec la CGT Spectacle

Ses quatre mandats ont également été marqués par un long processus de rapprochement avec la CGT Spectacle, qui s'est concrétisé lors de ce Congrès 2024 par la décision du SNJ-CGT de s'affilier à cette fédération (voir l'article sur la table ronde consacrée à ce sujet). « Pendant quatorze ans, nous avons tenu ce rôle de fédération [jusqu'à présent, le SNJ-CGT avait le statut de syndicat national ayant rang de fédération, parmi les trente-deux qui composent la confédération CGT]. Jamais le SNJ-CGT n'a eu autant d'influence à la CGT », insiste-t-il. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si Emmanuel Vire est devenu, lors du Congrès confédéral de mars 2023 à Clermont-Ferrand, le premier secrétaire général du syndicat membre de la Commission exécutive confédérale (CEC), l'organe de direction de la CGT. Il a ensuite été désigné copilote de la commission « Lutte contre les idées d'extrême droite »¹. Pourtant, force est de constater que même avec une forte progression du nombre d'adhésions, il est compliqué d'assumer ce rang de fédération avec mille trois cents adhérents. Beaucoup d'autres arguments de fond, développés plus tard lors du Congrès, plaidaient pour l'affiliation au Spectacle. « Nous avons également beaucoup travaillé aux liens avec l'Ugict [l'organisation CGT des ingénieurs, cadres et techniciens] », ajoute-t-il.

« États généraux de l'information hors-sol »

Concernant plus spécifiquement le mandat qui s'achevait au Congrès de Six-Fours, le bilan d'activité fait état d'une « concentration qui s'accélère » et de « pluralisme malmené ». Un contexte dans lequel ont été organisés des « états généraux de l'information hors sol ». Alors même que ces derniers n'étaient pas achevés, la nouvelle ministre de la Culture, Rachida Dati, enclenchait un processus législatif pour aboutir à une fusion de l'audiovisuel public, suivie par la création d'une holding. Certes, la dissolution de l'Assemblée nationale est depuis intervenue, mais l'intention était bien là. Pendant ce temps, le SNJ-CGT a connu une forte augmentation du nombre de syndiqués, passant de 1 100 à la veille du Congrès



“Pour que chacun et chacune se sente en sécurité”

de 2021 à 1 300 en 2024. Notre place de deuxième syndicat de la profession (derrière le SNJ et devant la CFDT-Journalistes) a été confirmée par les résultats électoraux du cycle de représentativité de 2017-2020, ainsi que par les élections à la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP) en 2021.

Les 60 000 € décrochés par le syndicat dans le cadre du programme de la Fédération européenne des journalistes (FEJ) et de la Confédération européenne des syndicats (CES) pour aider les syndicats à se relancer après le Covid-19 nous ont permis de mener à bien de très nombreuses actions : publication d'un manuel des droits des journalistes pigistes, développement des outils numériques, création de la section pigistes, enquête sur le racisme dans les rédactions, étude sur les conséquences de la pandémie de Covid-19 sur les journalistes précaires, tables rondes sur les discours de haine, séminaires sur les risques psycho-sociaux, sur les droits d'auteur et les droits voisins, formation à la négociation collective...

Au cours du débat qui a suivi, des congressistes se sont interrogés sur « la place qu'on laisse aux personnes racisées » au sein du SNJ-CGT, sur un tweet du syndicat qui a été perçu comme un soutien à Ruth Elkrief lorsque cette dernière a subi des menaces sur les réseaux sociaux suite à une déclaration de Jean-Luc Mélenchon, sur ce que certains perçoivent comme « une absence de soutien aux femmes voilées » ou encore sur l'absence de critique des propos de Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT, lors de la polémique sur l'abaya. Non amendable, le rapport d'activité a été voté à l'unanimité moins une poignée d'abstentions. ■

« Pour que chacun et chacune se sente en sécurité, nous avons tous besoin d'être vigilants face aux violences sexistes et sexuelles face à nos comportements, qui sont parfois maladroits. » Le Congrès a débuté par un préambule prononcé par Sonia Reyne, membre du Bureau national du syndicat, concernant l'attitude et le respect dont les congressistes se devaient de faire preuve les uns vis-à-vis des autres. Histoire qu'un congrès du SNJ-CGT reste toujours un mélange de débats et de moments festifs, « dans un climat de sécurité ».

« Le SNJ-CGT lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail mais également dans le syndicat, insiste-t-elle. On protégera les victimes et en aucun cas les agresseurs, quoi qu'ils apportent au syndicat. » Les membres du Bureau national élus lors de ce Congrès suivront par ailleurs une formation sur les violences sexistes et sexuelles, tandis qu'une cellule de réflexion interne a travaillé à une procédure à appliquer lorsque le syndicat sera alerté d'un cas avéré ou potentiel. Le tout dans la logique développée depuis des années par la confédération et l'Ugict, qu'il s'agisse de cellule de veille, d'outils et de formations pour lutter contre les VSS. ■

1. Depuis le Congrès de Six-Fours, il a également été nommé dans la délégation CGT au sein du Comité économique, social et environnemental.



Modifications de statuts

Avant l'ouverture du congrès statutaire, un congrès extraordinaire a été organisé, pour voter quelques modifications à nos statuts. La plus importante : désormais, « le Comité national et le Bureau national [du syndicat] sont composés d'au moins 50 % de femmes », là où figurait un simple « objectif de parité femmes/hommes ». Autre changement : chaque section du syndicat pourra être représentée au congrès (en plus d'un délégué de droit) par, au maximum, un délégué par tranche de vingt adhérents (et non plus dix). Il s'agit davantage d'une mise en cohérence avec la réalité, la règle antérieure amenant à un nombre potentiel de délégués démesuré par rapport aux effectifs du syndicat.



DOCUMENT D'ORIENTATION

Une feuille de route pour les trois ans À VENIR

Tout au long des trois jours de congrès, les débats et les votes, à partir des propositions d'amendements reçues en amont, ont permis de faire évoluer et améliorer le document d'orientation, qui fixe le cap du mandat.

Le document d'orientation s'ouvre sur la volonté de « développer un syndicat fort et organisé ». Cette partie détaille l'organisation du travail et la répartition des tâches souhaitée au sein des instances et structures du syndicat : section syndicale, Bureau national, Comité national, commissions, groupes de travail... Cette partie se penche également sur la nécessaire circulation de l'information au sein du syndicat, l'organisation de rencontres régulières, formations, etc.

La deuxième partie est consacrée à la lutte pour les salaires et contre la précarité. Objectif principal : « aboutir à des revalorisations conséquentes » et travailler à « l'unité syndicale pour des revendications communes ». Avec pour préoccupations majeures d'obtenir « l'inclusion systématique des rémunérations des journalistes pigistes dans les négociations annuelles obligatoires de branche et d'entreprise » et « l'égalité femmes-hommes ». Le document d'orientation promeut également « une démarche volontaire » d'intégration des journalistes pigistes à des places éligibles aux élections professionnelles.

“Lutter contre l'explosion du temps de travail”

La troisième partie se penche sur les conditions de travail, risques psycho-sociaux et discriminations. Celle-ci affiche parmi ses objectifs de « lutter contre l'explosion de la charge de travail, du temps de travail et les effets délétères du forfait jours » et d'« assurer la sécurité des journalistes, sur le terrain et dans les rédactions ». La nécessaire lutte contre les violences sexistes et sexuelles est réaffirmée, ainsi que contre toutes les discriminations (genre, orientation sexuelle, origine, religion...).

La quatrième partie détaille la façon d'aborder la négociation collective, avec, là encore, un besoin de formation, de collecte et d'échange d'informations. Le document d'orientation insiste notamment sur la participation aux négociations de branche « des élu-es et mandaté-es issu-es de la forme de presse concernée », pour ne pas les réserver à la direction du syndicat.

Être “à la hauteur de nos objectifs d'égalité et de parité”

La cinquième partie aborde « la place des femmes » et le combat contre les violences sexistes et sexuelles. Elle s'intéresse aux « conditions pour que l'implication et la place accordée aux femmes à tous les niveaux de notre vie syndicale soit à la hauteur de nos objectifs d'égalité et de parité ». Ce qui impose notamment « une transmission des savoir-faire, des outils et des informations et de rompre avec la logique de “pré carré” ». La « conduite des réunions » et la « distribution de la parole » doivent également évoluer. Le syndicat a mis en place une commission « femmes-mixité » et une procédure en cas de signalement de violences sexistes et sexuelles au sein du syndicat. Ce travail doit se poursuivre.

La sixième partie affiche la volonté de nous « impliquer dans la confédération et dans une fédération forte ». Celle-ci recoupe une étape majeure de notre histoire syndicale, validée par ce document d'orientation, l'affiliation du SNJ-CGT à la Fédération du spectacle. Une réponse logique face à nos nombreux enjeux communs, « attaques contre l'audiovisuel public, concentration des médias et des autres champs de la création, bataille culturelle contre la diffusion des idées d'extrême droite, avènement de l'intelligence artificielle générative... », et à nos « intérêts convergents à défendre », notamment au sein de « méga-groupes qui mènent une concentration horizontale allant des médias à la musique, l'édition, le théâtre et le cinéma... » Cette affiliation doit désormais se concrétiser « dans l'échange et le respect des prérogatives, moyens, activités, autonomie et spécificités de chacun ». Une déclaration commune de la Fédération du spectacle et du SNJ-CGT, rédigée avant le congrès et annexée au document d'orientation, détaille ces objectifs et principes.

Long débat sur la carte de presse

La partie 7, consacrée aux « défis » du journalisme et des médias, est logiquement dense. Elle aborde la lutte contre la concentration

des médias et pour l'indépendance des rédactions, la préservation des missions et des moyens de l'audiovisuel public, la défense du statut et de la carte d'identité professionnelle des journalistes, les droits d'auteur et droits voisins, les risques liés au développement de l'intelligence artificielle générative ou encore l'urgence écologique. C'est d'ailleurs dans cette partie qu'est intervenu le plus long débat – le seul qui a nécessité un vote par mandats et non à main levée –, portant sur le fonctionnement de la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels.

Ce débat faisait suite à une tribune, signée par des associations de journalistes et parue quelques jours avant notre congrès, estimant que le refus de la CCIJP que des consœurs apparaissent voilées sur la photo de leur carte de presse relevait de la discrimination. Deux de nos élus à la CCIJP ont eu l'occasion d'expliquer que la CCIJP avait lancé un travail de mise à jour des photos et, à cette occasion, adopté les critères des documents d'identité. Le compromis proposé par la commission des amendements a amené à adopter le principe d'une « réflexion pour faire évoluer le règlement et améliorer la CCIJP pour que celle-ci soit à l'image de la profession ». Incontestablement important, ce débat a néanmoins quelque peu occulté l'important travail mené par nos quatre élus au sein de la CCIJP, détaillé dans le rapport d'activité (voir notre article sur l'élection à la CCIJP en page 24).

Enfin, la huitième et dernière partie réaffirme notre engagement à « tenir notre rôle en Europe et à l'international », notamment en continuant de nous impliquer dans les fédérations européenne et internationale des journalistes (FEJ et FIJ), et à poursuivre nos efforts pour préserver l'unité et la coopération au sein de ces deux entités mais aussi entre elles, mises à mal par le départ de certaines organisations de journalistes de la FIJ et de la FEJ. ■

Une syndicalisation en forte progression

Au 31 décembre 2023, dernier exercice clôturé, le SNJ-CGT

comptait plus de **1 300 adhérents**, soit une hausse de 20 % par rapport au congrès de 2021.

Environ **57 % de ces effectifs proviennent d'Île-de-France**. Sur les six premiers mois de 2024, le rythme soutenu d'adhésions s'est poursuivi et la barre des 1 400 syndiqués est proche.

L'âge moyen des nouveaux adhérents est de 43 ans, contre 49 ans pour l'ensemble de nos syndiqués. Sur la base des questionnaires qui nous ont été retournés (soit 90 % de nos adhérents),

62 % de nos syndiqués sont en CDI, 23 % à la pige, en CDD ou CDDU, et 7 % retraités. Nos syndiqués travaillent à 26 % dans l'audiovisuel public (6 % dans l'audiovisuel privé), 17 % en presse magazine, 13 % en presse régionale ou encore 12 % en presse quotidienne nationale...

MOTIONS DE CONFAIRE VIVRE de solida

Complémentaires du document d'orientation, douze motions ont été adoptées lors de ce Congrès. En voici la synthèse.



A lors que les élections européennes se tenaient deux jours après la clôture de notre Congrès, ce dernier a appelé à la « mobilisation contre les extrêmes droites » qui, partout en Europe, progressent. Le texte précise : « En France, le parti pris idéologique de certains médias, notamment ceux détenus par Vincent Bolloré, favorise et accompagne la banalisation des idées d'extrême droite. Celle-ci est encore accentuée par les attaques du pouvoir macroniste contre la liberté d'expression des syndicalistes, des journalistes ou des humoristes. » Autre sujet d'actualité : les attaques contre l'audiovisuel public. Le Congrès s'est prononcé contre le « projet de fusion de l'audiovisuel public » alors porté par Rachida Dati, « purement idéologique car il ne repose sur aucune justification réelle d'efficacité ». Cette motion rejette la « rhétorique simpliste de "l'union fait la force" [qui] se heurte là encore à l'examen des faits, car toute fusion a pour but de réaliser des économies d'échelle. Preuve en est le mariage forcé en 2008 de RFI et France 24 qui s'est traduit par deux plans sociaux (341 postes supprimés sur 1 800 salarié-es). » Depuis la fin de notre

GRÈS les valeurs de solidarité et d'entraide

Congrès, c'est même la menace de privatisation de l'audiovisuel public qui a été agitée par le Rassemblement national.

Entreprise de presse CGT, *Canard enchaîné*, AFP...

Les congressistes ont également exprimé leur soutien aux salariés de l'entreprise de presse de la CGT, confrontés à un management brutal et à l'absence de projet « susceptible d'assurer [sa] pérennité et les emplois », mais également à « une déloyauté assumée en matière de dialogue social, caractérisée par une multitude d'attaques et intimidations à l'égard des instances représentatives du personnel et du droit syndical ». Une partie de la rédaction était en grève du 12 au 21 mars. Autre signe du malaise, parmi d'autres, la condamnation en avril par le conseil de prud'hommes de l'entreprise pour « harcèlement moral » à l'encontre de notre camarade Coralie Druelle.

Soutien également à Christophe Nobili et à notre section au *Canard enchaîné*. Délégué syndical, auteur d'un livre-enquête révélant l'existence d'un emploi fictif au sein de la rédaction, Christophe Nobili fait l'objet d'opérations de dénigrement et de tentatives de licenciement, aussi répétées que le sont les refus opposés par l'administration. La Direction du travail a même établi que l'engagement syndical de Christophe Nobili l'a privé d'une promotion que la direction envisageait.

Soutien, toujours, à la rédaction de l'AFP qui, le deuxième jour de notre Congrès, était en grève pour sauver son réseau international et « défendre les règles de mobilité et les possibilités d'expatriation des journalistes dans les cent quatre-vingts bureaux » de l'agence. La direction prévoyait de limiter à l'encadrement et au terrain « difficile » l'envoi à l'étranger de journalistes expatriés, déjà fortement limité au profit de journalistes locaux « sous contrat non français avec des conditions de travail dégradées et sans possibilité d'être représentés par les syndicats français de l'agence ». Devant la mobilisation, la direction a au moins accepté d'engager des discussions.

“Mettre fin au blocus de l'information” à Gaza

Toujours au chapitre international, les motions du Congrès ont été l'occasion de soutenir les journalistes de Gaza, dont plus de cent sont morts, et le Syndicat des journalistes palestiniens (PJS), et d'appeler à « mettre fin au blocus de l'information ». Le syndicat a également appelé à la libération « sans conditions » de Mumia Abu-Jamal, journaliste afro-américain emprisonné depuis plus de quarante ans pour le meurtre d'un policier, qu'il a toujours nié, au terme d'un procès inique. Liberté aussi pour Julian Assange, qui était alors emprisonné en Grande-Bretagne depuis 2019 et qui, depuis, a pu rejoindre l'Australie après un accord passé avec la justice américaine.



Le syndicat a exprimé son « soutien aux médias indépendants, associatifs et sans but lucratif ». En n'oubliant pas que ces derniers sont « évidemment tenus au respect du code du travail », le SNJ-CGT affirme notamment que « le débat sur l'accès [de ces titres] aux aides à la presse doit être relancé » pour leur permettre de poursuivre « leur mission d'informer en toute indépendance, en mettant en lumière les droits humains, souvent négligés ou mal traités par d'autres médias ».

Les congressistes de Six-Fours ont aussi fustigé la nouvelle « réforme de l'assurance chômage » – qui s'annonçait alors mais suspendue depuis –, vue comme « une attaque contre les journalistes », en particulier les plus précaires d'entre nous, CDD et pigistes, avec une nouvelle baisse de la durée d'indemnisation. ■



CGT Spectacle et SNJ-CGT *Echanges autour*

Avant de valider, par le vote de notre document d'orientation, l'arrivée de notre syndicat au sein de la Fédération du spectacle, une table ronde a été organisée pour développer dans quel esprit s'était préparée cette décision importante.

« Nous avons des combats communs, dont celui de défendre la liberté d'expression et le droit d'accéder à une information de qualité. » Ghislain Gauthier, secrétaire général de la CGT Spectacle, voit un cheminement naturel dans l'affiliation du SNJ-CGT à cette fédération. Au moment de cette table ronde, la décision de notre syndicat n'était pas encore actée. Elle le serait le lendemain, au moment où les congressistes ont adopté le document d'orientation, puisque ce dernier « approuve » cette affiliation et « donne mandat à la nouvelle direction nationale du syndicat pour la mener à bien au cours de ce mandat ». Avant de faire le grand saut, il convenait donc d'apporter les dernières informations et précisions sur ce processus, même si de nombreux échanges ont eu lieu ces dernières années entre nos deux organisations.

« Notre fédération est un peu singulière dans la CGT puisqu'elle compte principalement des syndicats nationaux, décrit Ghislain Gauthier. Nous sommes habitués à ce qu'ils aient leur expression propre, tout en dessinant des lignes communes. Ils ont leur vie propre et négocient dans leurs propres branches. Si vous faites ce choix [de l'affiliation], vous garderez donc votre identité propre, votre logo, vous négocierez votre convention collective comme vous le souhaitez. Et ceux qui gouvernent dans la fédération, ce sont les

syndicats. Vous ferez partie des instances [de la fédération], votre voix sera entendue. »

Avant l'affiliation du SNJ-CGT, la CGT Spectacle comptait douze syndicats pour un peu plus de huit mille adhérents. Avec ses mille trois cents adhérents, le SNJ-CGT se classe à la troisième place, à égalité avec le SNRT-CGT Audiovisuel (Syndicat national de la Radio et de la Télévision).

Sections locales et unions régionales fédérales

Salomé Gadafi, secrétaire générale adjointe de la fédération, a de son côté présenté la mise en place, décidée à son dernier congrès, d'unions fédérales régionales et de sections locales fédérales : « C'est plus ou moins avancé selon les territoires, mais cela permet d'avoir des espaces de rencontres, d'échanges d'informations et de nous regrouper, car nous avons des métiers très différents [artistes, musiciens, compositeurs, techniciens, metteurs en scène...]. » Eléonore Duplay, journaliste à France 3 Nantes et militante SNJ-CGT, explique avoir participé à deux de ces rencontres régionales. « À chaque fois, c'était lors de situations critiques, d'abord au moment de la suppression de la redevance puis lors des menaces de fusion de l'Audiovisuel public. On s'est rendu compte à cette occasion que nous avons des enjeux communs sur ces deux sujets, en gros qu'un Audiovisuel public affaibli, ce serait moins d'argent pour la création. L'année dernière, nous avons d'ailleurs manifesté ensemble à Nantes, avec des slogans très créatifs, du son, de la lumière... C'est la preuve qu'on peut s'entraider. »

Pablo Aiquel, qui deviendra au lendemain de cette table ronde le nouveau secrétaire général du SNJ-CGT, a, lui, participé à une telle réunion en Auvergne-Rhône-Alpes. Il y a notamment discuté avec des *roadies*, ces techniciens qui installent le matériel de scène lors des concerts. « Ils sont multi-employeurs et exploités, comme les



d'une affiliation

journalistes pigistes. Ils ont demandé comment ils pouvaient faire pour être élus dans une entreprise. Je leur ai parlé de l'accord de 2008 dans notre branche. » Ce dernier, entre autres dispositions concernant les journalistes rémunérés à la pige, définit les conditions – en nombre annuel de bulletins de paie – pour que ces derniers puissent voter et être éligibles dans les entreprises de presse pour lesquelles ils travaillent.

À Radio France, une union syndicale CGT

Lionel Thompson, délégué syndical à Radio France, trouve logique de rallier la CGT Spectacle, le statut de « syndicat national à rang de fédération » du SNJ-CGT étant compliqué à assumer et la CGT Spectacle étant « la fédération [CGT] dont nous sommes le plus proches ». Il voit dans cette affiliation « une raison politique, des enjeux démocratiques forts, le fait que nous avons des interlocuteurs communs [notamment le ministère de la Culture] et parce que nous travaillons ensemble au quotidien dans certaines entreprises. » Il évoque l'exemple de sa propre entreprise, où existe une union syndicale CGT qui comprend le SNJ-CGT, le SNRT Audiovisuel et le SFA (Syndicat français des artistes interprètes). « Nous travaillons en bonne intelligence et si nous avons des désaccords, on les résout de façon démocratique. Cela ne nous empêche pas de continuer à communiquer au nom du SNJ-CGT et d'être identifiés comme SNJ-CGT, au contraire. »

« Nous avons prouvé depuis dix ans que nous [SNJ-CGT et CGT Spectacle] pouvons travailler ensemble et nous pouvons faire encore mieux », commente Denis Gravouil, ancien secrétaire général de la CGT Spectacle, désormais membre du Bureau confédéral de la CGT, invité à notre congrès. « Nos deux fédérations sont en progression [en nombre d'adhérents], c'est une bonne dynamique. Il y a des questions techniques à régler mais l'orientation politique est là. »

Quel nom pour la fédération, avec son nouveau périmètre ?

Au rayon, justement, des interrogations exprimées par les militants du SNJ-CGT figure le fait que le SNRT de France Télévisions syndique des journalistes. « Nous avons vécu des expériences malheureuses, complète Véronique Marchand, ancienne secrétaire générale du SNJ-CGT de France Télévisions. Le SNRT avait ainsi signé un accord obligeant les journalistes à faire du montage. » « Nous tenons la ligne du respect des statuts, répond très clairement Ghislain Gauthier. Le SNRT n'a pas à syndiquer des journalistes et si c'est un sujet, on le traitera. Il ne faut pas avoir peur des débats. » « Le SNRT doit respecter le champ des journalistes », acquiesce Alban Azaïs, secrétaire général adjoint du SNRT-CGT Audiovisuel. « Il peut exister une zone grise entre technique et éditorial, il faut qu'on en discute. » Le travail, notamment de syndicalisation, qu'effectue Alban Azaïs au sein de la CGT Altice Média prouve que nos deux syndicats peuvent travailler en bonne intelligence. Il a en effet permis que le SNJ-CGT s'implante dans des rédactions de son groupe, par exemple à BFMTV.

Se pose également la question du nom de la fédération. Trois jours après la fin de notre Congrès – et donc la décision de notre affiliation –, la CGT Spectacle a réuni un congrès extraordinaire qui a validé notre affiliation et complété sa dénomination officielle statutaire, qui est désormais : Fédération nationale des syndicats du spectacle, de l'audiovisuel, du cinéma, de l'information, des arts et de l'action culturelle. Reste bien sûr à réfléchir à l'évolution du nom usuel de la fédération, actuellement CGT Spectacle, qui ne rend pas parfaitement compte de l'étendue du nouveau périmètre. « Notre prochain congrès a lieu dans un an, précise Ghislain Gauthier. D'ici là, nous devons avoir une réflexion entre nous. »

TABLE RONDE

Contre l'extrême droite, UNE LUTTE FORCÉMENT sans concessions



La table ronde sur l'extrême droite, animée par Véronique Marchand, ancienne secrétaire générale du SNJ-CGT de France Télévisions, s'est tenue trois jours avant l'élection européenne. En France, l'explosion du vote pour le Rassemblement national a été suivie par la dissolution de l'Assemblée nationale, décidée par le président de la République. Ce que l'on ne pouvait évidemment imaginer à ce moment-là.

« Si on veut vraiment que les gens ne votent plus pour le Rassemblement national, il faut enquêter sur le RN. On n'arrive à les vaincre que si on montre leur vrai visage. Le talon d'Achille de l'extrême droite, c'est l'argent. Sans investigation, on n'y arrivera pas. » Christophe Nobili, aujourd'hui journaliste au *Canard enchaîné* et délégué syndical SNJ-CGT, a débuté sa carrière à *La Provence*, rédaction qu'il a quittée en 2003. « Vitrolles, Marignane, Orange, j'ai connu », énumère-t-il, en référence aux premières communes du sud de la France où le Front

national a gagné les élections municipales. Il a aussi connu des discours au sein de la rédaction du type : « Le FN, c'est 30 % des électeurs, 30 % de nos lecteurs, il faut les contrarier le moins possible. » Il y a par ailleurs croisé Guilhem Ricavy qui, après avoir passé vingt-cinq ans au sein du quotidien régional dont il était devenu directeur des rédactions, l'a quitté après le rachat par Rodolphe Saadé. Il a rejoint *Var-Matin* en tant que directeur éditorial. « Je découvre un département où sept députés sur huit sont Rassemblement national¹. Je vois leur mépris affiché contre les journalistes.

La plupart des élus [RN] boycottent *Var-Matin* », témoigne-t-il. « Le meilleur combat à mener est de faire un vrai boulot de journaliste, notamment sortir des affaires quand il y en a, acquiesce-t-il. On se prépare à ce que, en 2026, peut-être, la mairie de Toulon [tombe aux mains du RN], parce qu'en face, le terrain est vide »².

David Courbet, journaliste à la rédaction marseillaise de l'AFP et délégué syndical SNJ-CGT, perçoit une dimension « socio-économique aussi » dans la bataille des idées contre l'extrême droite, à savoir la nécessité d'accorder « aux journalistes le temps et les moyens d'enquêter ».

“Aider les journalistes à coopérer pour défendre la démocratie”

Si la table ronde consacrée à l'extrême droite a donné l'occasion de se pencher sur les réalités locales du Var et des départements limitrophes, elle a également permis à Maja Sever, présidente de la Fédération européenne des journalistes (FEJ), de rappeler qu'ailleurs en Europe, également, « les campagnes de haine viennent très souvent de l'extrême droite et [que] cela s'est accentué depuis le Covid ». Ainsi, la montée de l'extrême droite s'accompagne « chaque année d'attaques, d'insultes, d'atteintes à la sécurité des journalistes et de discours de haine ». « La sécurité et la sûreté des journalistes sont une préoccupation de la FEJ », insiste-t-elle. La « Media Freedom Rapid Response » (MFRR), une plate-forme



cofondée par la Commission européenne, permet de lancer des alertes sur des cas précis et de suivre les réponses apportées. À l'unisson des journalistes déjà cités, Maja Sever estime que « la meilleure chose qu'on puisse faire, c'est continuer d'investiguer, montrer que ces gens cherchent l'argent. De notre côté, nous nous efforçons d'aider les journalistes à faire leur travail, à coopérer ensemble, pour défendre la démocratie. »

“La question de l'unité syndicale est fondamentale”

Emmanuel Vire, qui a passé la main à la tête du SNJ-CGT au cours de ce Congrès, met en parallèle la montée de l'extrême droite et la « dégradation des conditions de travail des journalistes ». Bolloré a mené « une casse sociale sans précédent », souligne-t-il, prenant l'exemple du groupe Prisma Media dans lequel il travaille : après le rachat, « 47 % des journalistes n'ont pas voulu travailler pour lui ». Ils ont fait jouer la clause de cession. « Ils n'en ont remplacé qu'un sur deux et on est passé de quatre cents cartes de presse à trois cents. » Nommé en 2023, après le Congrès de Clermont-Ferrand, copilote de la commission confédérale de Lutte contre les idées d'extrême droite, Emmanuel Vire explique qu'en 2011, un collectif a été créé au sein de la CGT pour assurer des formations. Rien

qu'entre janvier et mai 2024, six cents camarades ont été formés. Tout en notant « une prise de conscience », il mesure le travail qui reste à mener pour que les fédérations et les unions départementales de la CGT aient un référent sur ces questions, organisent des formations, mènent un travail spécifique...

Cette lutte contre l'extrême droite doit se mener sans concessions, insiste-t-il : « Si on doit perdre des cartes [de syndiqués, à cause de prises de position], on en perd. Si on doit perdre des élections, on les perd. » Il ajoute que « la question de l'unité syndicale est fondamentale » dans ce domaine. La confédération CGT (ainsi que des syndicats de la CGT, dont le SNJ-CGT) est ainsi adhérente du collectif Visa (Vigilance et initiatives syndicales antifascistes), de même que la FSU et l'union syndicale Solidaires. « L'unité syndicale CGT, FSU, Solidaires est insuffisante, souligne Cédric Bottero, président de Visa et militant CGT. La CFDT se pose la question d'adhérer à Visa. Face au fascisme qui arrive, face à l'extrême droite, on ne peut pas se permettre la désunion. [...] Il faut voir par exemple ce qui se passe en Hongrie avec Orban pour la presse, la diminution du nombre de parlementaires, moins de collectivités locales... Bref, moins de contre-pouvoirs. »

“Notre travail est de plus en plus complexe et Macron ne nous facilite pas la tâche”

Visa mène un travail de veille sur l'extrême droite, de décryptage et de formation. « Notre travail est de plus en plus complexe et Macron ne nous facilite pas la tâche, confie Cédric Bottero. Nous avons une double démonstration à faire. D'un point de vue économique, Marine Le Pen, c'est la même chose que Macron : ils sont du côté du patronat. Le RN ne représente pas une alternative. Ils ont martelé partout [défendre] la retraite à 60 ans [avant de revenir en arrière]. Mais quand on regarde précisément leur projet, cela signifie la retraite à 67 ans pour la plupart des gens. » Pour autant, pas question pour le président de Visa de brandir l'expression « blanc bonnet, bonnet blanc ». « Malgré son agenda autoritaire et rétrograde, Macron, ce n'est pas l'extrême droite. Car si on pense cela, cela veut dire que Marine Le Pen a gagné sa normalisation », en dépit des positions du RN sur l'avortement ou le mariage pour toutes et tous, par exemple. Cédric Bottero rappelle également que quand Éric Zemmour déclare, lors de la campagne présidentielle de 2022, qu'il sera « le président de la réconciliation des classes », celui qui « réunira l'entrepreneur et le travailleur », il reprend la philosophie de la Charte du travail de Pétain, qui s'inspire elle-même de Mussolini. Cette charte de 1941 institue au sein des entreprises des « comités mixtes sociaux », dont l'objectif est « la collaboration sociale et professionnelle entre la direction et le personnel », tandis que les syndicats sont censés adopter « des doctrines qui ne sauraient être elles-mêmes que celles du gouvernement ». « On essaie d'outiller les camarades avec des argumentaires », souligne Cédric Bottero, notamment pour démonter le prétendu discours « social » de l'extrême droite. ■

1. Le nombre est resté le même après les élections législatives des 30 juin et 7 juillet.

2. La maire actuelle, Josée Rossi, a succédé en 2023 à Hubert Falco, condamné pour recel de détournement de fonds publics.



“Les défis **sont énormes,** NOUS LES RELÈVERONS ENSEMBLE”

Le Congrès a élu un nouveau secrétaire général, Pablo Aiquel, qui appelle à « nous organiser, c'est-à-dire prioriser, préparer des stratégies, mobiliser, communiquer ».

Après quatorze ans à la tête du syndicat, Emmanuel Vire a donc passé le relais à Pablo Aiquel, élu secrétaire général du syndicat, entouré d'un Bureau national de quatorze membres, avec Soraya Morvan-Smith et Ludovic Finez comme secrétaires généraux adjoints et Laurent Mardelay comme trésorier¹. Né au Chili, grandi au Venezuela, Pablo Aiquel y a travaillé dans des médias vénézuéliens mais aussi comme correspondant pour des médias français, dont RFI, après des études à l'ESJ de Lille. De retour en France, il a travaillé pour différents titres comme journaliste pigiste, puis dans un hebdomadaire régional, *La Semaine de l'Allier*. Il est aujourd'hui installé à Vichy, journaliste pigiste pour *La Gazette des communes*, au sein du groupe Moniteur, où il est également délégué syndical.

« Nous faisons face à une direction qui n'en a rien à faire de voir échouer les NAO depuis dix ans », confie-t-il. Revers positif de la médaille : être syndicaliste dans une telle boîte est très formateur.

“Nous sommes à la CGT et pas ailleurs”

À la tête du SNJ-CGT, insiste Pablo Aiquel, « les défis sont énormes : les réformes qui menacent notre audiovisuel public, la montée des idées d'extrême droite, la lutte contre le racisme, l'intelligence artificielle, le défi climatique, la concentration des médias, le recul de nos rémunérations face à l'inflation et l'échec d'une très grande majorité des négociations collectives... Ce qu'on veut faire ensemble c'est mener ces combats et les gagner. Pour cela nous devons nous organiser, c'est-à-dire prioriser, préparer

des stratégies, mobiliser, communiquer. Pour beaucoup, ces combats dépassent le seul cadre des journalistes. Ils concernent de très nombreux et nombreuses travailleuses et travailleurs. Et je pense que c'est pour cela que nous sommes à la CGT et pas ailleurs. Parce que nous considérons que nous sommes d'abord des travailleurs et ensuite des journalistes. » Des combats à mener au nom du SNJ-CGT, avec les autres syndicats de journalistes quand cela est possible et nécessaire, mais aussi au sein des organisations et instances de la CGT : au sein de la Fédération du spectacle que nous intégrons, de l'Ugict, des commissions confédérales... ■

1. Les autres élus du Bureau national : Stéphane Antoine, Emma Audrey, Delphine Banas, Houada Benallal, Tanguy Bocconi, Éléonore Duplay, Guillaume Le Gouic, Sonia Reyne, Hélène Richard et Emmanuel Vire.



FEJ

De la situation à Gaza à la défense de l'audiovisuel public

Parmi les nombreuses résolutions adoptées par l'assemblée annuelle de la Fédération européenne des journalistes (FEJ) en mai à Pristina (Kosovo), plusieurs ont été proposées par les syndicats français, dont le SNJ-CGT. Les voici résumées.

La FEJ a ainsi condamné « les attaques meurtrières contre les civils, dont les journalistes, depuis le 7 octobre 2023 et le début de la guerre dans la bande de Gaza ». « Comme cela a pu être établi par des enquêtes indépendantes, une partie de ces journalistes ont été délibérément ciblés par les forces israéliennes », souligne la résolution. « Tout doit désormais être fait pour protéger les populations civiles, dont les journalistes », poursuit le texte. « Mais également pour permettre aux journalistes des médias étrangers, européens en particulier, d'accéder à la bande de Gaza, afin de pouvoir prendre le relais des journalistes palestiniens et informer le monde sur le drame en cours. »

La résolution sur les journalistes correspondants à l'étranger rémunérés à la pige insiste sur la nécessité d'« éviter la disparition de ce réseau », en imposant aux employeurs

– qui « sont souvent de grandes entreprises de presse, audiovisuelles ou de presse écrite, publiques ou privées » – de « respecter leurs droits, qu'il s'agisse de salaires, de cotisations sociales, d'assurances ou de couverture santé ». Car « trop d'entreprises qui les emploient en France ne respectent pas les lois, notamment la présomption de salariat existant en France pour les journalistes rémunérés à la pige. Trop souvent ces correspondants sont forcés de faire des factures, des notes d'auteur ou encore à créer leur société de production. »

Loi Cressard non respectée

Une autre résolution, sur « le respect de la présomption de salariat des journalistes travaillant pour plusieurs employeurs en France », rappelle que la loi Cressard, qui fête ses cinquante ans, est trop souvent violée. Quand, par exemple, « les journalistes pigistes sont

renvoyés sans rupture de contrat de travail, les empêchant ainsi d'accéder à leurs droits aux indemnités de chômage, comme récemment chez Radio Nova, appartenant à l'homme d'affaires Mathieu Pigasse. Quand des journalistes pigistes ne sont pas pris en compte dans les négociations annuelles obligatoires, comme c'est le cas chez Infopro Digital, le principal groupe de presse professionnelle de France, par exemple. Quand les médias de service public multiplient les contrats à durée déterminée d'usage, pourtant interdits pour les journalistes professionnels. » L'assemblée de la FEJ a également adopté une résolution pour « un audiovisuel public fort, indépendant et multiple, en France », alors qu'à l'époque, la ministre de la Culture Rachida Dati défendait une loi de fusion-holding. Elle a aussi proclamé le droit de la chaîne de télévision Le Média à « une diffusion non entravée », confrontée à la difficulté d'être diffusée sur les box Internet, face à des opérateurs qui, eux-mêmes, détiennent des chaînes de télévision et ne sont donc pas enclins à faire une place à la concurrence. ■

À Londres, une dernière visite à Assange

Ce fut la dernière manifestation pour la libération de Julian Assange devant Belmarsh ! À l'occasion de l'assemblée générale de la Fédération internationale des journalistes (FIJ), à Londres, plusieurs membres du comité exécutif se sont rendus devant la prison anglaise le 18 juin. C'était une semaine avant l'abandon de dix-sept des dix-huit chefs d'accusation contre le journaliste et lanceur d'alerte australien. La bataille juridique de douze ans, et 1901 jours d'emprisonnement, s'est soldée par un accord qui a permis à Julian Assange de rentrer en Australie fin juin, salué par des syndicats de journalistes du monde entier.

Le secrétaire général du SNJ-CGT Pablo Aiquel avait fait le déplacement à Londres pour participer, avec la présidente de la FEJ Maja Sever, à une rencontre entre les groupes de dialogue de la FEJ et de la FIJ, avec notamment l'Australien Adam Portelli, la Canadienne Jennifer Moreau et la Péruvienne Zuliana Lainez.



ANNIVERSAIRE

50 ans de la loi Cressard

Une histoire qui part de Rennes, passe par le Japon et finit à l'Assemblée nationale

La loi Cressard est le fruit de rencontres, d'une époque et d'une famille de journalistes. Son enjeu initial était de gommer une inégalité laissée par la loi Brachard de 1935. Opération réussie : en cinquante ans, la loi qui protège les journalistes rémunérés à la pige n'a jamais nécessité de modification. En revanche, certains employeurs continuent de ne pas l'appliquer...



Lors de l'inauguration du 8 juin, Nathalie Appéré (à droite), maire de Rennes, en compagnie de la veuve de Jacques Cressard (assise).

© JULIEN MARSAULT

C'était comment la vie de journaliste pigiste avant la loi Cressard ? « J'avais des copains qui étaient tout le temps malades et la Sécu leur remboursait cinq francs sur le prix d'une consultation », se souvient Jean-Jacques Brée, 80 ans, carte de presse n° 29188, quasiment toute une carrière à la pige. À l'époque, les journalistes en dehors des rédactions ne perçoivent pas de salaire mais des « émoluments ». Pour ces « indépendants » cantonnés au rôle d'amateurs pratiquant une activité journalistique « pour le sport », c'est la loi du marché qui s'applique. Pas de retraite, pas de cotisation chômage, pas de Sécurité sociale. Jean-Jacques Brée résume : « Rester pigiste toute sa vie, c'était l'assurance de ne pas avoir assez d'argent pour payer son cercueil. » Le problème vient de la loi Brachard de 1935. « Son adoption permet de repérer les professionnels (salariés) et, de fait, en creux, de définir les amateurs », explique Clémence Aubert dans sa thèse de 2010 sur les journalistes rémunérés à la pige. Trois critères cumulatifs distinguent les deux catégories : l'activité doit être rétribuée en salaire, représenter plus de 50 % des revenus et se faire avec une, et une seule, publication périodique. Pour la loi Brachard, un journaliste

pigiste qui collabore à plusieurs médias est un amateur, point.

De "pigistes" à "journalistes pigistes"

Pourquoi cette exclusion ? D'abord à cause de l'économie de la presse de l'époque, qui reposait principalement sur des quotidiens. « Les rémunérations étaient plutôt faibles pour le commun des rédacteurs », décrit Clémence Aubert. « Ils devaient multiplier leurs collaborations. Brachard faisait reposer la faute sur les patrons de presse, qui payaient mal. La formulation de la loi Brachard vient en fait appuyer l'action des syndicats de journalistes et de patrons de presse pour fixer des barèmes minima. »

Avec l'essor de la presse magazine, de la radio et de la télévision, différents rythmes de publication émergent à partir des années 1930 et surtout après-guerre. Dans leur sillage, la population de journalistes multi-employeurs augmente. Ces effectifs considérés « amateurs » par le droit posent à nouveau la question du périmètre du champ des professionnels en journalisme. Plusieurs aménagements sont réalisés. Le 9 août 1963, les « pigistes professionnels » sont affiliés à minima à la Sécurité sociale. Dix ans plus tard, la loi de finances de 1973 reconnaît

la pige comme un salaire, lui attachant les cotisations sociales associées. La même loi assimile d'ailleurs les revenus des artistes et des auteurs de du salaire. « C'est dans ce contexte que le député Cressard proposera une loi relative à l'intégration de (certains) pigistes dans le périmètre des professionnels », rappelle la thèse de Clémence Aubert.

Naissance d'une loi

Il y a tout juste cinquante ans, le 4 juillet 1974, le député rennais Jacques Cressard fait donc voter la loi qui porte son nom. Il sait déjà qu'elle sera votée à l'unanimité. Les choses se sont mises en place depuis le dépôt de sa proposition de loi le 11 avril 1973. Le texte apporte un équilibre juste mais ce sont la diplomatie et le réseau qui apportent le consensus.

Jacques Cressard est un député de l'Union des démocrates pour la République, le mouvement de droite qui soutient le général de Gaulle. À la suite du dépôt de loi, c'est Georges Fillioud, député socialiste et futur ministre de la Communication, qui rédige un rapport dépeignant la réalité des journalistes pigistes. Dans le groupe communiste, Jack Ralite rassemble les troupes et convainc jusqu'aux bancs opposés de l'Assemblée. Le député socialiste et le député communiste



La municipalité de Rennes a inauguré le 8 juin dernier le passage Jacques-Cressard, dans le quartier Sud-Gare. Jacques Cressard, député gaulliste de 1968 à 1981, a également été conseiller municipal de Rennes.

© JULIEN MARSAULT

sont d'anciens journalistes – respectivement à Europe 1 et à *L'Humanité* – et adhérents au SNJ-CGT. Cerise sur le gâteau, la loi est soutenue par le vice-président de l'Assemblée nationale, un autre député rennais UDR, François Le Douarec. Le vote se fait sans qu'aucune voix ne manque à l'appel.

La défense de la pige commence au Japon

À Rennes, le journaliste pigiste Jean-Jacques Brée en révèle un peu plus sur la genèse du texte. C'est à la fin des années 1960, début 1970, que le hasard mit la loi Cressard en gestation. Rennes vient tout juste de se jumeler avec Sendai, au Japon. Les échanges se multiplient entre les deux villes et un voyage est notamment organisé par un éditeur breton d'annonces légales. Dans la délégation, on compte des producteurs d'huîtres de Cancale, des industriels rennais, Jean-Jacques Brée et un député récemment élu, Jacques Cressard. Ces deux derniers se reconnaissent : le journaliste avait été élève du député, alors professeur d'histoire au lycée. Les liens se resserrent et ils se laissent guider ensemble dans cette ville de 600 000 habitants, la plus grande de la région de Tohoku. La visite les mène aux locaux du *Kahoku Shimpō*, un quotidien créé en 1897.

Jean-Jacques Brée réalise alors que le droit japonais est bien plus protecteur pour les journalistes payés au feuillet. « J'y avais déjà réfléchi, car j'ai fait une licence de droit et j'avais travaillé à la SNCF, où la fiche de paie était longue d'un kilomètre pour préciser toutes les cotisations sociales. » Il en parle à son voisin, ancien professeur, récemment élu député et déjà presque ami. Ce dernier saisit tout de suite les enjeux.

Jacques Cressard est même plutôt bien informé. Son père, Pierre Cressard, était lui-même journaliste. Il cumulait les postes de chef des informations à *Ouest-France*, correspondant pour *Le Monde* et *Le Figaro*, et responsable du SNJ (alors syndicat unique et confédéré à la CGT) pour l'Ouest. Les gènes de l'info sont d'ailleurs bien présents dans la famille Cressard. Trois des neuf frères et sœurs de Jacques sont dans la profession et autant dans la génération suivante. Vincent Cressard, journaliste à la rédaction du Mans d'*Ouest-France*, neveu du député, nous glisse que le patronyme n'a pas toujours été facile à porter : « Beaucoup ne font pas forcément le rapprochement, mais ma tante, journaliste au *Monde*, me racontait qu'elle s'était fait un peu charrier, car tout le monde n'était pas forcément heureux de l'arrivée de cette loi. »

“Des journalistes à part entière”

Cinquante ans plus tard, plus personne ne parle des « petits cressards » pour qualifier les journalistes pigistes. On parle plus facilement de « pigistes » ou, mieux, de « journalistes rémunérés à la pige » pour les distinguer des journalistes percevant un salaire fixe. Mais dans les faits, la loi est régulièrement transgressée par des médias de toutes tailles, qui jouent justement sur les mots. « Pigiste » se trouve ainsi sur des fiches de paie mentionnant une autre convention collective, sur des factures, des notes d'auteur ou même dans l'intermittence. La rédaction de Jacques Cressard a pourtant le mérite de la clarté.

En substance, tout journaliste, y compris rémunéré à la pige, bénéficie de la présomption de contrat de travail, doit être rémunéré en salaire, doit se voir appliquer la convention collective des journalistes et a droit à tous les avantages sociaux proposés aux autres salariés de son entreprise. Beaucoup de jugements prud'homaux ne disent pas autre chose que Jack Ralite lors des débats à l'Assemblée nationale : les pigistes sont des « journalistes à part entière » et non des « journalistes entièrement à part ». ■

Baptiste Cessieux

Les journalistes *pigistes* ONT FORTEMENT SOUFFERT DU COVID-19

Bouclée en janvier dernier et réalisée dans le cadre du programme FEJ-CES, l'enquête du SNJ-CGT sur « l'impact économique de la pandémie de Covid-19 sur les journalistes précaires » met en évidence que l'aide d'État mise en place en 2021 est loin d'avoir compensé les pertes de rémunération.

Par Houda Benallal

A la demande des syndicats de journalistes et de l'association « Profession : Pigiste », un système d'aides de l'État pour atténuer les pertes de revenus des journalistes liées au Covid-19 voit enfin le jour en septembre 2021. Les premiers critères d'éligibilité étant trop rigides, le ministère de la Culture livre une nouvelle version trois mois plus tard visant à assouplir les conditions d'accès. Créant dans la foulée une plate-forme en ligne, il lance une troisième campagne en mai 2022 face au faible nombre de demandes déposées. L'enveloppe annoncée était de 29,5 millions d'euros sur deux ans.

Une aide qui a bénéficié à une minorité

Pour évaluer l'efficacité de ce dispositif, le SNJ-CGT a diffusé un questionnaire en ligne de fin juillet à octobre 2023, qui a recueilli 80 réponses valides. L'analyse des données, à la lumière de travaux sociologiques, a permis de dresser un bilan en janvier dernier. Premier enseignement : les journalistes pigistes n'ont pas, dans leur grande majorité, bénéficié de l'aide Covid-19. Au niveau national, « Profession : Pigiste » rapporte qu'elle n'a profité qu'à 19 % des journalistes concernés. Selon nos propres données, elle n'a bénéficié qu'à 16,5 % de notre panel, dont certains estiment n'avoir été aidés que partiellement ou insuffisamment. Dans notre étude, 26,6 % des répondants sont inscrits au chômage, avec des indemnités qui varient de 5 % à 80 % de leurs revenus. À noter que les

journalistes au chômage sur l'année entière ont été écartés du dispositif d'aide ministériel. L'inconséquence ou encore la faiblesse de l'aide gouvernementale par rapport à la perte de revenus explique en premier lieu le faible nombre de journalistes pigistes aidés. Outre les critères d'éligibilité, la non-prise en compte de la réalité des journalistes pigistes qui alternent périodes salariées et non salariées ainsi que la mise en place très tardive de ces aides via un mode de communication inopérant ont fortement contribué à l'échec du dispositif gouvernemental. Concernant le dispositif d'« activité partielle »¹, seuls 33,7 % du panel déclarent avoir pu en bénéficier durant la période Covid, dont 45 % ont un salaire supérieur à 20 000 euros annuels. Par ailleurs, sur l'ensemble des contributions, 38 % des journalistes pigistes déclarent « avoir été contraints d'accepter d'autres modes de rémunération » durant cette période.

Précarité galopante

Cette étude met en avant une extrême précarité des journalistes pigistes, avec des salaires annuels inférieurs à 15 000 € brut (soit 1 250 € mensuels) pour 29,5 % de notre panel. Seuls 44,3 % des contributeurs disent « vivre pleinement du journalisme ». Divers facteurs jouent, comme l'âge ou le genre. Les plus jeunes sont un certain nombre à ne pas avoir suffisamment de bulletins de paie dans l'année pour prétendre à l'aide. Pour les plus âgées et âgés, les salaires sont souvent « hachés » ou inégaux. Chez les femmes qui ont répondu à notre enquête, l'échelle

des revenus annuels démarre à 98 €. Notre panel global affiche une ancienneté moyenne de sept ans, la possession de diplômes pour 73,4 % des réponses, et un salaire médian de 1 574 € brut par mois. Soit une rémunération pour les journalistes pigistes très basse, comparée à celle des journalistes postés.

Le contexte est aussi préoccupant concernant les perceptions des journalistes pigistes interrogés, dont seulement 11,4 % se sentent « inclus » (dans la profession, l'entreprise, un syndicat le cas échéant...) et 48,1 % envisagent de quitter la profession. Le prix de la « liberté » des journalistes rémunérés à la pige est d'autant plus lourd que ces journalistes ne s'inscrivent pas – malgré le fait que notre panel comporte une majorité (55,7 %) de syndiqués – dans une forme d'organisation syndicale collective susceptible d'améliorer les conditions de travail et/ou de se sentir davantage inclus.

Par conséquent, une meilleure représentativité syndicale, l'augmentation des barèmes au feuillet, l'intégration des pigistes dans les négociations annuelles obligatoires, leur inclusion en tant que partie prenante dans une rédaction, l'instauration d'un revenu minimum en cas de non-travail ou encore des sanctions à la non-application des droits réels dans l'entreprise sont autant de pistes à porter pour améliorer la situation. ■

1. Également appelé « chômage partiel », ce dispositif permet, dans les entreprises en baisse d'activité qui en font la démarche, d'indemniser les pertes de revenu des salariés, sous conditions. Les effets de la pandémie de Covid ont été inclus dans ce dispositif.

RFM ET EUROPE 2

Quand le congé menstruel EMBARRASSE LE DRH



Les négociations annuelles obligatoires sont aussi un espace de revendications pour bousculer les idées reçues et réclamer plus de justice et d'inclusion. À Europe 2 et RFM, les délégués CGT et CFDT ont ouvert le débat sur le congé menstruel.

À l'ouverture de la négociation annuelle obligatoire (NAO) de 2024, en janvier dernier, la direction des Ressources humaines des radios musicales du groupe Lagardère ne s'attendait pas à devoir répondre à la demande des délégués syndicaux d'instaurer un congé menstruel. Le DRH a reconnu d'emblée être embarrassé par cette question « qui touche à l'intime ». Jamais auparavant ce sujet, qui a fait l'actualité en 2023 avec l'adoption par le Parlement espagnol d'une loi créant un congé menstruel pour les femmes qui souffrent de règles douloureuses, n'avait été abordé dans l'entreprise. Alors que des voix s'élèvent de plus en plus en France pour que la souffrance des femmes atteintes notamment d'endométriose ou ayant des règles douloureuses soit prise en compte par leurs employeurs, les délégués CGT et CFDT d'Europe 2 et RFM ont poussé leur direction à prendre position.

Une femme sur dix est concernée par l'endométriose, maladie gynécologique chronique et inflammatoire, qui se caractérise par la présence de tissus semblables à celui de la muqueuse de l'utérus en dehors de la cavité utérine. Les écoulements de sang au moment des règles déclenchent des inflammations qui peuvent être très douloureuses et parfois invalidantes. Les lésions d'endométriose se développent et saignent à chaque cycle menstruel. Cette maladie, qui peut apparaître à la puberté, évolue jusqu'à la ménopause. Peut-être qu'à cet instant, vous pensez aussi que ces précisions touchent à l'intimité de la femme et que nous n'avons

pas l'habitude de parler de ces choses en public. Les hommes encore moins.

Une nouvelle demande aux NAO de 2025

C'est peut-être, précisément, ce qui a créé un certain malaise chez nos responsables RH, hésitants tout au long de la négociation. L'ignorance ou la méconnaissance nous empêche parfois d'avancer et notre NAO s'est achevée sur un refus un peu gêné de notre direction de mettre en place le congé menstruel. Nous réitérerons notre demande lors de la NAO 2025, à moins que d'ici là, la nouvelle Assemblée nationale ne légifère sur le sujet. En avril dernier, l'examen par les députés d'un projet de loi instaurant un « arrêt menstruel » a été repoussé par manque de temps. Ce projet prévoyait la possibilité de s'arrêter treize jours par an sans carence en fournissant un certificat médical pour « menstruations incapacitantes ».

En France, plusieurs entreprises n'ont pas attendu qu'une loi soit votée pour franchir le pas, comme Altice Media, Carrefour, L'Oréal ou encore la scop La Collective, basée à Montpellier, qui propose depuis 2021 à ses salariées souffrant de règles douloureuses un jour de congé supplémentaire par mois sans qu'il soit considéré comme un arrêt puisque le salaire dû aux employées est intégralement versé. D'autres pays ont adopté depuis longtemps le congé menstruel, à l'instar du Japon, pionnier en la matière dès 1947, ou encore la Zambie en 2015, où ce congé est appelé « fête des mères ». ■

Fabrice Gonzalez

En chiffres

66 % des salariées sont favorables au congé menstruel et 64 % des femmes concernées pourraient y recourir.

82 % des salariées craignent que le congé menstruel puisse être un frein à l'embauche ou à l'évolution des femmes. 65 % des femmes salariées ont déjà été confrontées à des difficultés liées à leurs règles au travail.

53 % ont des règles douloureuses et 35 % déclarent que ces douleurs impactent négativement leur travail. 37 % des salariées disent que la gêne des règles est sous-estimée dans leur entreprise.

21 % des salariées menstruées ont déjà fait l'objet de moqueries ou de remarques désobligeantes.

Source : sondage Ifop 2022.

Les revendications de la CGT

- **Mettre fin** aux jours de carence.
- **Formation des médecins**, dépistage et traitement de l'endométriose et des règles douloureuses par la médecine de ville.
- **Aménagement des postes** et des conditions de travail des femmes concernées, dépistage et reconnaissance de l'endométriose comme un handicap et une affection longue durée.
- **Développer la recherche médicale** sur les maladies comme l'endométriose.
- **Développer une véritable éducation** à la sexualité et à la santé.

CCIJP ET TPE



En mai dernier, devant la gare Saint-Lazare, à l'occasion d'un tractage de la CGT Paris pour les élections dans les TPE.

L'AUTOMNE *des élections*

En octobre, novembre et décembre se dérouleront deux élections professionnelles. Tout d'abord, le scrutin à la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP), qui concerne tous les journalistes détenteurs de la carte. Puis les élections dans les entreprises de moins de onze salariés, auxquelles trois mille cinq cents journalistes sont appelés à participer.

Tous les trois ans, les quelque trente-cinq mille journalistes détenteurs de la carte d'identité professionnelle sont appelés à élire leurs représentants au sein de la commission de première instance de la CCIJP, qui statue sur les demandes de cartes, de la commission supérieure, qui tranche en cas de contestation, et comme correspondants régionaux, consultés sur chaque première demande de carte¹. Le scrutin en ligne de 2024 s'étalera du 14 octobre au 5 novembre. Le SNJ-CGT dispose actuellement de quatre élus – deux titulaires et deux suppléants – dans la commission de première instance, qui en compte seize. Nos élus ont beaucoup œuvré pour que les règles d'attribution de la carte prennent en compte la forte précarisation du métier. Les indemnités issues d'une activité journalistiques versées par France Travail (Pôle emploi il y a encore quelques mois) sont désormais prises en compte dans la moyenne des revenus journalistiques. Idem pour l'attribution de la carte à titre dérogatoire, pour un an, aux correspondants à l'étranger de médias français sous statut imposé d'autoentrepreneur ou en contrat de droit local. Le SNJ-CGT milite désormais pour que cette attribution soit renouvelable. On peut également citer le travail qui a abouti

à l'attribution, sous conditions, de la carte aux journalistes qui collaborent à des médias diffusés sur des réseaux sociaux ou produisent des podcasts dans des structures assimilables à des sociétés de production. Un courrier est désormais également envoyé aux employeurs qui rémunèrent leurs journalistes illégalement (sur factures, comme autoentrepreneurs...) pour leur rappeler la législation. Cette « petite révolution » – jusque-là, la CCIJP ne devait pas de sa « neutralité » – reste à parfaire, car la partie patronale a obtenu que ce courrier soit réservé aux petites entreprises de presse, susceptibles de méconnaître le droit. Pour 2024, les élus SNJ-CGT ont déjà demandé qu'une réflexion soit lancée sur la prise en compte de l'ASS (allocation de solidarité spécifique) au même titre que les indemnités de chômage dans l'attribution de la carte.

Élections TPE : 5 millions d'électeurs dont 3 500 journalistes

Autre scrutin, celui qui se tiendra du 25 novembre au 5 décembre dans les « très petites entreprises », c'est-à-dire celles qui comptent moins de onze salariés. Cinq millions de salariés sont concernés, dont 3 500 journalistes, travaillant dans des titres de presse hebdomadaire régionale,

des petites rédactions de presse magazine, des radios ou télévisions locales, des petites sociétés de production... Dépourvues de comité social et économique et de négociations annuelles obligatoires, ces entreprises de presse s'en remettent aux négociations et aux accords signés dans leurs branches. Dans ces branches, les organisations syndicales sont soumises à leur représentativité, déterminée par les élections professionnelles, parmi lesquelles le scrutin TPE, dont on mesure donc toute l'importance. Le SNJ-CGT revendique systématiquement que les grilles de salaires des journalistes débutent sensiblement au-dessus du Smic et permettent au cours de la carrière une réelle progression. Mais également que les journalistes rémunérés à la pige soient toujours inclus dans ces négociations, avec une revendication (commune aux autres syndicats de journalistes) d'un feuillet rémunéré au moins 60 € brut, toutes formes de presse confondues. Devant l'attitude des patrons, dont les propositions sont bien trop souvent au ras des pâquerettes, et pour donner du poids au SNJ-CGT dans ces négociations, un geste simple : voter CGT aux élections TPE. ■

1. À noter que dans cette commission paritaire, les représentants patronaux sont, à la différence des représentants salariés, désignés par leurs fédérations patronales et non élus.

DROITS VOISINS

L'essentiel POUR ENGAGER une négociation

Quand les négociations sur les droits voisins n'aboutissent pas favorablement, la commission droits d'auteur droits voisins (CDADV) peut être saisie. Résumé des principes utiles aux négociations.

Par Patricio Arana

Forfait ou pourcentage ?

Le Code de la propriété intellectuelle ne justifie le recours au forfait que quand le calcul de la participation proportionnelle ne peut être pratiquement déterminé. Or, dans le cas des droits voisins des éditeurs de presse, chaque entreprise de presse connaît le montant de sa rémunération pour l'utilisation des contenus dont elle est cessionnaire. Il n'y a donc aucune raison d'accepter un forfait. La rémunération appropriée et équitable due aux journalistes et auteurs doit être basée sur une répartition proportionnelle des revenus versés par les Gafam. Dans toute collaboration, dans tout échange de services au-delà du salariat, la rémunération la plus juste est celle qui lie les deux parties, à la hausse comme à la baisse.

UN PLAFOND ? Limiter une rémunération proportionnelle à un plafond se traduit tout simplement par annuler le pourcentage au profit du forfait. Il convient donc de refuser tout plafond, ainsi que tout plancher.

QUEL POURCENTAGE ? Le conseil est de ne pas se figer sur un chiffre. Le pourcentage doit tenir compte de la situation financière de l'entreprise et de l'effort consenti par les journalistes. Le repère, c'est une répartition à 50 % revenant aux journalistes et autres auteurs. Dans la pratique, la CDADV a fixé des pourcentages allant de 18 % à 25 % pour les journalistes, ne pouvant pas se prononcer pour les autres auteurs, bénéficiaires eux

aussi d'une part des redevances perçues au titre des droits voisins.

ASSIETTE ET LICENCES. Sur les accords entre éditeurs et Gafam, on parle de deux types d'accords : accords de licence de contenus et accords dits « commerciaux ».

Les accords de licence de contenus ont pour objet l'accord de l'éditeur pour que les Gafam puissent afficher les bouts de texte ou photos avec un lien vers la page internet de l'éditeur, cessionnaire des droits. La totalité des montants entre dans ce que l'on considère les droits voisins.

Les accords commerciaux sont des accords de valorisation des contenus dont les éditeurs sont cessionnaires sur les plateformes. L'éditeur et les Gafam ont réciproquement des obligations. Ces accords prennent en compte plusieurs aspects, dont la valorisation de la marque de l'éditeur. Une partie des redevances de ces accords est fléchée vers les droits voisins et il convient de prendre connaissance du contenu avant de négocier.

DROITS D'AUTEUR, DROITS VOISINS.

La rémunération au titre des droits voisins est indépendante de la rémunération perçue par les journalistes au titre du droit d'auteur (Hadopi, Centre français d'exploitation du droit de copie). Rien n'impose un lien économique entre la rémunération pour droits d'auteur et celle pour droits voisins. Les deux sont indépendantes. ■



Deux décisions, un accord

20 Minutes : Saisie par le SNJ-CGT et la CFDT, la commission a considéré que le quotidien gratuit appartenant aux groupes Rossel et Ouest-France doit partager 18 % de la part fléchée droits voisins aux quatre-vingts journalistes. Cela représente cinq fois plus que ce que voulait payer l'employeur.

Sud-Ouest : Suite à l'échec des négociations entre le SNJ et la direction (avec une participation minoritaire de la Filpac-CGT), la commission a décidé d'octroyer 25 % de l'assiette fléchée, comme le proposait le rapporteur SNJ-CGT en commission.

Le Monde : L'intersyndicale (SNJ et CGT) a signé un accord incluant OpenAI en plus de Google, Facebook et Microsoft, qui prévoit une part de 25 % pour les journalistes.

La rue avec Gaza



Depuis le 7 octobre 2023 et le début de la guerre dans la bande de Gaza, de très nombreuses manifestations ont eu lieu en France pour demander un cessez-le-feu. Frédérique Le Brun et Anne Paq donnent à voir les visages de cette mobilisation. Les deux photographes signent l'exposition organisée avec le SNJ-CGT et la CGT des Pyrénées-Orientales à l'occasion de l'édition 2024 de Visa pour l'image, en septembre à Perpignan.

Veillées, rassemblements, déambulations, *die-in*, conférences-débats, occupations de facs, marche à travers la France, affichages, tractages... Dans un premier temps interdites par de nombreuses préfectures à travers la France, les mobilisations de soutien au peuple palestinien ont pris de multiples formes au fil des mois. À travers elles, les manifestants dénoncent le génocide opéré par l'armée israélienne à Gaza (toujours en cours en ce mois de juillet), demandent un cessez-le-feu immédiat, appellent à boycotter les entreprises françaises ou internationales travaillant dans les territoires occupés de Palestine, exigent la fin des ventes d'armes à Israël ou interpellent les facs françaises sur leurs partenariats avec les facs israéliennes. Les photographes Anne Paq et Frédérique Le Brun ont couvert depuis octobre ces manifestations pour Gaza où s'entend le

cri populaire pour le cessez-le-feu, la justice et la paix. Par leur travail, elles expriment aussi leur solidarité avec les journalistes de Gaza, qui paient de leur vie le droit d'informer. Elles sont toutes deux membres de Reporters solidaires, un collectif créé en novembre pour combattre la désinformation des médias dominants à propos de cette guerre et dénoncer le ciblage des journalistes palestiniens par l'armée israélienne. À la date où ces lignes sont écrites, en juillet, cent cinquante et un travailleurs des médias ont été tués par l'armée israélienne depuis le 7 octobre, selon le Bureau des médias à Gaza (près de cent dix selon le Comité pour la protection des journalistes et la Fédération internationale des journalistes). Dans le cadre du festival off de Visa pour l'image, et à l'invitation du SNJ-CGT et de l'UD CGT 66, elles présenteront leur travail sur neuf mois de mobilisations, neuf mois où la rue était avec Gaza. ■

“Lorsque vous regardez mon travail, je vous invite à imaginer ce que cela fait d’être un photographe prenant ces photos.”



© FRÉDÉRIQUE LE BRUN



© ANNE PAQ



© FRÉDÉRIQUE LE BRUN

Mohammed Zaanoun “Comment continuer de documenter en étant ciblé ?”

Mohammed Zaanoun est un photojournaliste primé et membre du collectif de photographie Activestills. Son travail a été publié dans de nombreux médias internationaux. Originaire de la ville de Gaza, il a été grièvement blessé en 2006 alors qu’il couvrait l’attaque israélienne sur Gaza. Après avoir couvert la nouvelle guerre à Gaza durant quatre mois, il a dû fuir en février 2024. Il est aujourd’hui en exil forcé en Égypte avec sa femme et ses quatre enfants. Sur ses conditions de travail avant son départ, il s’exprimait ainsi : « Il est extrêmement frustrant de ne pas savoir où l’on va ni ce qui va arriver, de ne pas savoir comment protéger sa famille, de se demander comment continuer à documenter ce qui se passe après que tant de journalistes ont reçu des menaces téléphoniques et que des membres de leur famille ou eux-mêmes ont été ciblés. Malgré tout cela, j’ai continué mon travail, en attendant la fin pour moi et ma famille à cause de mon choix d’être un photojournaliste. »

Instagram : [@mohammedzaanoun](https://www.instagram.com/mohammedzaanoun).

Vernissage le 7 septembre

Le SNJ-CGT et la CGT des Pyrénées-Orientales vous présentent le travail de Frédérique Le Brun et Anne Paq sur les mobilisations pour Gaza, qui ont vu depuis le mois d’octobre les rues de France se couvrir de drapeaux palestiniens et d’appels au cessez-le-feu. L’exposition donnera aussi à voir le travail du journaliste palestinien Mohammed Zaanoun.

BOURSE DU TRAVAIL, PERPIGNAN, du 4 au 8 septembre 2024. Projection-débat avec les photographes le vendredi 6 septembre à 16 heures. Vernissage le samedi 7 septembre à 17 heures.

Anne Paq et Frédérique Le Brun

Anne Paq est une photographe, réalisatrice et autrice primée, membre du collectif photo Activestills. Elle a passé plus d’une décennie à couvrir de nombreux sujets en Palestine. Elle est la coautrice de l’œuvre multimédia primée *Obliterated families*, sur les familles décimées de Gaza suite à l’offensive israélienne de 2014. Actuellement basée en France, elle y documente les luttes politiques et sociales.

Frédérique Le Brun est photographe et secrétaire de rédaction. Membre de la Saif et du collectif photographique Le Bal des rejetons, elle travaille notamment sur les mouvements sociaux et les questions liées à la condition des exilés. Son dernier travail au long cours, *Après la chute*, porte sur la nouvelle diaspora afghane en France et a été publié dans l’ouvrage collectif *Un voyage photographique en France*.

Instagram : [@annepaq](https://www.instagram.com/annepaq) et [@fred_le_brun_photo](https://www.instagram.com/fred_le_brun_photo)

Professionnel·le·s de l'information,

Audiens vous protège et vous accompagne

★ Vous êtes journaliste rémunéré·e à la pige ?

Accédez à une protection santé et prévoyance de qualité, créée et pilotée par les organisations patronales et les syndicats de salariés de la presse, avec la participation financière de vos employeurs.

Garantie Santé Pigistes

- ✚ Une partie de vos cotisations santé financée par vos employeurs.
- ✚ La prise en charge de vos dépenses de santé et l'accès à un réseau de professionnels de santé aux tarifs négociés, à l'assistance, la téléconsultation, ainsi qu'à des accompagnements renforcés, etc.

Prévoyance

- ✚ Une protection financière durant votre maternité ou en cas d'incapacité temporaire ou permanente de travail, d'invalidité ou de décès, au travers du versement d'un complément de revenu ou d'un capital.
- ✚ Une couverture automatique dès lors qu'un employeur a cotisé pour vous au cours des 12 mois civils précédant l'arrêt de travail ou le décès.

Quand un reporter revient du front, il peut avoir besoin d'une oreille.



Une nouvelle aide financière au suivi psychologique

Un soutien spécifique pour aider les journalistes pigistes confrontés à des situations violentes et traumatiques lors de la réalisation d'un article ou reportage, à faire face aux montants restant à leur charge pour la consultation de professionnels traitant les risques post-traumatiques.



CONTACTEZ-NOUS

Pour les entreprises
☎ 0 173 173 932

Pour les journalistes pigistes
☎ 0 173 173 809

www.audiens.org